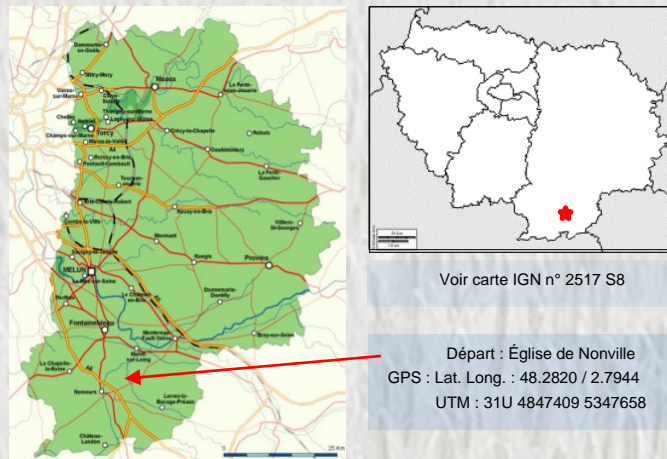


# La commune de Nonville

La voute de la nef de l'église Saint-Michel est en berceau et remonte au XII<sup>ème</sup> siècle. Le clocher carré à quatre pans est refait au XVII<sup>ème</sup> siècle. Saint-Michel chef de la milice céleste, est une dédicace très rare dans la région. Un retable est dédié à Saint Loup qui était réputé guérir les fièvres des enfants et protéger du loup. En 1835, une carrière de pierre blanches, très compactes a été ouverte sur le territoire de la commune. Lorsque cette pierre est polie, sa teinte jaune, mêlée de veines claires, lui donne de la ressemblance avec certains marbres isabelle.



Mairie école de Nonville – Photo CP ®



Voir carte IGN n° 2517 S8

Départ : Église de Nonville  
GPS : Lat. Long. : 48.2820 / 2.7944  
UTM : 31U 4847409 5347658

**Accès** : Nonville à 7km à l'est de Nemours par la D403 et la D58 et à 19 km de Montereau -Fault-Yonne par la D403 et la D58.

**Informations pratiques** : Parking salle des fêtes (E.48.2570 - E 2.7875).

Bus 18C de l'église de Nemours au centre de Nonville en 15mn.

## Charte du randonneur

- Ne vous écartez pas des chemins balisés.
  - En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
  - Respectez la nature et la propriété privée.
  - N'abandonnez pas de détritrus.
  - Evitez de fréquenter les itinéraires en période de chasse (renseignez-vous auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne).
  - Refermez barrières et clôtures après votre passage.
- Lorsque cela est possible, retirez tout obstacle sur votre chemin

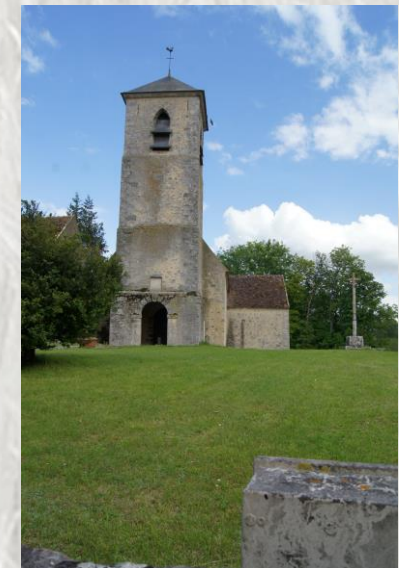
Fiche réalisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77).

Elle fait partie d'une collection téléchargeable à partir du site :

[www.randonnee-77.com](http://www.randonnee-77.com)



## Nonville Balade autour d'Anonvilla



L'église de Nonville – Photo CP ®

Cette randonnée centrée autour du village de Nonville (anciennement « Anonvilla »), vous fera découvrir ce site du bocage Gâtinais à travers les bois et les champs et le long du vallon du Lunain.



12 km



2 h 45



Jaune



Moyen

**CODERANDO 77**  
Quartier Henri IV - Place d'Armes  
77300 FONTAINEBLEAU  
01 60 39 60 69 – [www.randonnee-77.com](http://www.randonnee-77.com) -

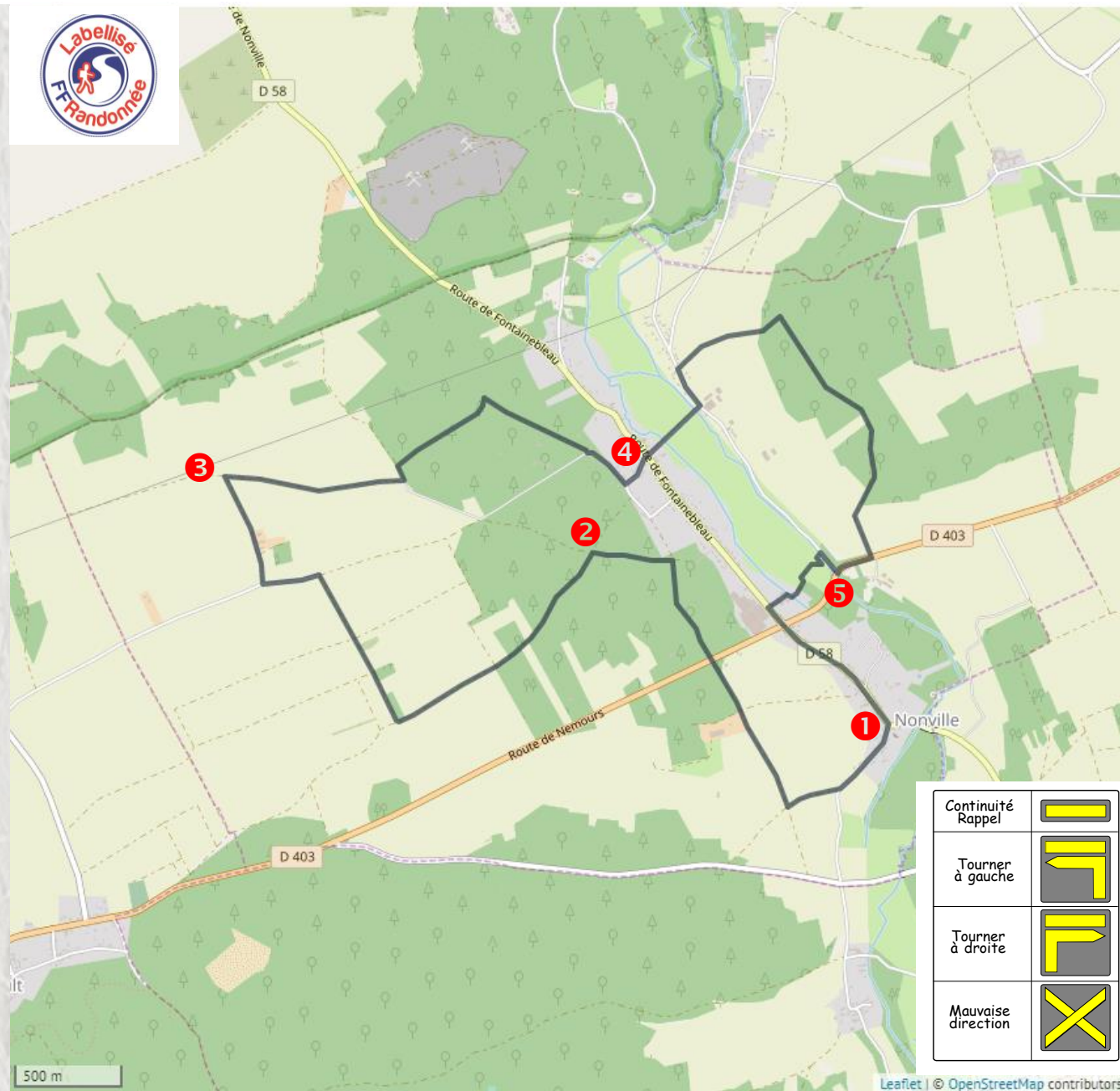


Mise à jour - Juin 2020 -

## Balade autour d'Anonvilla



- 1 De l'église de Nonville, partir à gauche sur la route. A la sortie du village, suivre le chemin à droite. Au carrefour, tourner à droite. Le chemin traverse la D403 puis descend vers le petit vallon. Au carrefour, prendre à gauche le chemin.
- 2 Suivre la route à gauche. Passé le carrefour elle devient un chemin. Tourner ensuite à droite et continuer jusqu'à la route. L'emprunter à gauche et après 300m, s'engager sur le chemin à droite.
- 3 Avant la ligne électrique, virer à droite vers le bois. Longer à gauche sa lisière, puis entrer dans le bois par le chemin à droite. Au bout tourner à droite sur le chemin qui conduit au hameau de Landry.
- 4 Dans le hameau, prendre la rue à gauche. Elle coupe la D58 et les deux bras du Lunain. Tourner à gauche. Dépasser la route à droite pour s'engager dans le large chemin du même côté qui monte dans le bois. En haut, il vira à droite, laissant un sentier en face, puis redescend en sortant du bois pour atteindre la D403. La suivre à droite.
- 5 Au carrefour, prendre à droite le long du Lunain. Franchir à gauche ce cours d'eau puis emprunter à gauche la D58. Elle coupe la D403 et mène à l'église de Nonville. 1



Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 250 baliseurs du comité départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando 77). Il fait partie des 4500 km de chemins de promenade et de randonnée existant sur le département.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...), veuillez en aviser le Codérando 77 en vous connectant à l'adresse <http://sentinelles.sportsdenature.fr/> et en sélectionnant l'activité "randonnée".